



**CALENDRIER DE RETOUR DES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
POUR INSCRIPTION AU LYCÉE DE L'EMPERI APRES INSCRIPTION SUR  
TELESERVICES**

MIS A JOUR LE 23 JUIN 2023

Madame, Monsieur,

Les familles des élèves affectés en seconde au lycée de l'Empéri le 27 juin 2023 par décision de l'inspection académique, devront inscrire leur enfant sur téléservices. Cette inscription leur donnera accès à des documents à télécharger et à la liste des documents à fournir (ci-dessous pour information).

L'ensemble du dossier sera à rapporter sur un des créneaux suivants. **Seuls les dossiers complets seront acceptés :**

JEUDI 29 JUIN	<b>8H30-13H00</b>
VENDREDI 30 JUIN	<b>8H30-13H00</b>
VENDREDI 30 JUIN	<b>17H-19H30</b>
LUNDI 03 JUILLET	<b>8H30-13H00</b>

➤ **Documents à joindre au dossier :**

- Photocopie du livret de famille
- En cas de séparation : jugement de divorce ou attestation de garde
- Exeat (certificat de radiation du précédent établissement)
- 3 photos d'identité : noter les noms, prénom et collège d'origine derrière chaque photo
- POUR TOUS LES ELEVES 1 RIB ou RIP OBLIGATOIRE** au nom du destinataire de la bourse ou du responsable financier de l'élève. Le RIB est utilisé en cas de remboursement seulement (voyage, bourse....).
- Les bulletins scolaire de l'année 2022-2023
- Si demande d'inscription à l'option EPS : document de candidature, téléchargeable sur téléservices après affectation

➤ **Documents à télécharger sur téléservices après affectation par l'inspection académique (à partir du 01 juillet 2022) et à joindre au dossier :**

- La fiche d'inscription/options facultatives
- La fiche infirmerie-santé-urgences
- La fiche d'information et d'inscription à la demi-pension
- La fiche « Maison des Lycéens et « Association sportive »
- L'autorisation de prise de photo de classe/ Autorisation concernant les sorties obligatoires
- Accusé de lecture du règlement intérieur, du fonctionnement de la demi-pension, de la communication avec le lycée (Atrium) et du protocole d'évaluation.

Cordialement

La Direction